

Un dossier spécial de la FIDH sur le 11 septembre et les droits de l'homme

samedi 3 septembre 2011

« Traumatisme majeur, rupture profonde dans l'ordre géopolitique mondial, le 11 septembre 2001 a également marqué le début d'une véritable régression des droits et libertés. Les attentats de New York ont en effet été immédiatement suivis de l'adoption par de très nombreux pays, y compris les pays démocratiques, en premier lieu les Etats-Unis et le Royaume Uni, de législations d'exception particulièrement liberticides. Au nom de la lutte contre le terrorisme, ces textes ont légalisé la possibilité de détenir pour une période indéterminée des non ressortissants, sans aucune charge précise, sur la simple suspicion de leur participation à des activités terroristes ou de liens même supposés avec des organisations terroristes. De nombreux Etats autoritaires ont adopté des législations similaires, qu'ils ont aussi utilisées pour légitimer la répression de leurs opposants, des défenseurs des droits de l'Homme et criminaliser toute autre forme de protestation sociale.

La lutte contre le terrorisme a également servi de prétexte à des pratiques absolument interdites et réprouvées, dont le recours « légalisé » à la torture dans des centres de détention tels que Guantanamo ou Abou Ghraïb sous contrôle américain, ou dans de nombreux autres centres de détention nationaux secrets afin d'échapper à tout cadre légal. Dans certains cas, des gouvernements ont eu recours à des assassinats ciblés et extrajudiciaires. Selon Patrick Baudouin, Président d'honneur de la FIDH, ***la propagande de légitimation des atteintes aux libertés au nom de la lutte antiterroriste, relayée par le réflexe de peur engendré et instrumentalisé, a conduit à un abandon progressif des valeurs essentielles de l'humanité*** » (...)

Retrouvez le dossier complet sur le site de Fédération internationale des droits de l'Homme :
[>>>>>](#)